

Bien s'informer, soyez rigoureux !!!!

- * Lire le PV **IMPERATIVEMENT** toutes les semaines
site du district : <http://lyon-rhone.fff.fr> rubrique procès verbaux.
- * **Informer** la Commission Féminine et de Féminisation pour tout changement ou problèmes rencontrés.
- * **Communiquer** également avec les autres clubs.
- * Toujours informer son Président et le bureau du club
- * Mail de la CFF : **feminine@lyon-rhone.fr**



Vous recherchez des infos !!!!



DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

Le foot ensemble

Rechercher

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT CRÉATION D'UN CLUB



PV INTÉGRAL



2018-09-13

PDF

PV N°401 du jeudi 13 septembre 2018

Procès-Verbaux--Foot Lyon Rhône - PV

PV PAR COMMISSIONS



ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

PRATIQUES

Bienvenue dans la section Les pratiques. Vous trouverez ici l'ensemble de l'actualité ainsi que les informations relatives aux différentes pratiques du football amateur.

FÉMININES

FOOTBALL D'ANIMATION

FUTSAL

FEMININES
ACTUALITES / INFOS UTILES



Rechercher des contacts clubs !!!!



DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

Le foot ensemble

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE **CLUBS** MÉDIAS DOCUMENTS



RÉFÉRENT FOOTBALL FÉMININ

STEPHANIE MAITRE

Adresse : 79 BD YVES FARGE - 69007 LYON

Mobile personnel : 06 79 59 90 37

Email professionnel : maitre_stef@hotmail.fr

RESPONSABLE SENIORS F

FABIEN DEQUESNE

Adresse : 82 CHEMIN DE SAINT CLAUDE - 01320 CHALAMONT

Mobile personnel : 06 67 92 16 71

Email professionnel : fabien.techniquecdfc@gmail.com

RESPONSABLE U18F - U17F - U16F

PAOLO GIOVANNONE

Adresse : 12 RUE SENJOUX - 69740 GENAS

Mobile personnel : 0777008293

Email professionnel : pgiovannone@gmail.com

RESPONSABLE U15F - U14F

STEPHANIE MAITRE



DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

Le foot ensemble

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE **CLUBS** MÉDIAS DOCUMENTS



CHASSIEU DECINES F.C.

N° affiliation: 550008

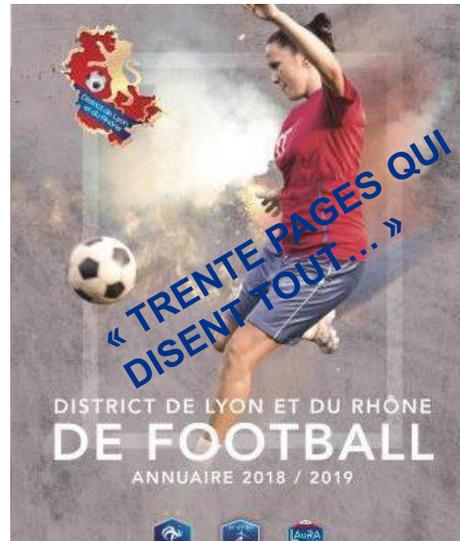
ACCUEIL **RÉSULTATS & CALENDRIERS DU CLUB** LES ÉQUIPES LE STAFF LES TERRAINS

LES REGLEMENTS SPORTIFS DU DLR

C'est seulement 30 pages de l'annuaire !

A lire... A étudier...

C'est 33 articles



Alors, avant de consommer du téléphone... lisez ou bien voyez avec les ressources internes de votre club!



→ **Article 6** : Heures légales : horaires légaux et autorisés, lever de rideau, périodes verte orange, rouge...

Demande de modifications via Footclubs

▣ **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du weekend de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

▣ **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du weekend de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

▣ **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour du match: **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Sportive des Compétitions**

En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir le District, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).



Demande de modifications via Footclubs : EXEMPLE SENIORS A 8

J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
19 sept	20 sept	21 sept	22 sept	23 sept	24 sept	25 sept	26 sept	27 sept	28 sept	29 sept	30 sept	1 ^{er} oct	2 oct	3 oct	4 oct	5 oct
J-17	J-16	J-15	J-14	J-13 1°)	J-12	J-11	J-10	J-9 2°)	J-8	J-7	J-6 3°)	J-5	J-4	J-3	J-2	Jour du match à 15h
				16h							16h					



1°) Le club recevant fait sa demande le lundi 23 sept à 12h pour jouer le dimanche 6 oct à 10h
 → **demande faite en période verte, l'horaire est légal le club adverse doit valider la demande**

2°) Le club recevant fait sa demande le vendredi 27 sept à 16h pour jouer le dimanche 6 oct à 10h
 → **demande faite en période orange accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

3°) Le club recevant fait sa demande le lundi 30 sept à 20h pour jouer le dimanche 6 oct à 10h
 → **demande faite en période rouge modification interdite sauf accord explicite de la Commission Féminines et Sportive des compétitions.**



→ Article 7 : Feuille de match

RAPPEL FMI (feuille de match informatisée) est OBLIGATOIRE



Mise en application sur toutes les compétitions :

*Championnats seniors à 11 et à 8 / jeunes U18F à 8 et à 11 / U15 à 8

*Coupe Vial à 11 (Coupe de Lyon et du Rhône)

Amende de 20€ pour non utilisation de la FMI sera mise automatiquement.

Conseil : prendre en photo la feuille de match

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT CRÉATION D'UN CLUB **RAPPEL POUR LA FMI**

FOOTBALL D'ANIMATION / LABEL JEUNES FFF

RÉUNION DE PRÉSENTATION LABEL JEUNES FFF ET ECOLE FÉMININE DE FOOTBALL

PV INTÉGRAL

2019-09-05
PDF
PV N°447 du jeudi 5 septembre 2019
Procès-Verbaux--Foot Lyon Rhône - PV

COMPTE RENDU DES COMITÉS DIRECTEURS

2019-08-22
PDF
Compte rendu CD du 08/07/19
PV par Commissions - Compte Rendu

Bienvenue sur votre application
FEUILLE DE MATCH

Identifiant
Mot de passe

Connexion

FMI : faire vos vérifications avant la reprise !

Publié le 20/08/2019

La nouvelle version 3.8.0. de la Feuille de Match Informatisée est désormais disponible sur les différents stores. L'utilisation de cette version est obligatoire.

Pour vos préparations de match, la version web a fait l'objet d'une actualisation et est toujours accessible à l'adresse suivante : <https://fmi.fff.fr>

Si problème FMI : envoyer un mail et faire **absolument une feuille de match papier**,
Les clubs doivent présenter les licences papier ou foot compagnon

ATTENTION !! aucun match ne doit débuter et se jouer sans feuille de match



UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE CHAQUE WEEK-END

➤ UN MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR

Du vendredi (à partir de 18h) au dimanche

➤ PERMANENCE DÉDIÉE AUX ARBITRES : 06 66 67 89 29

➤ PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE FMI :

M. Eric AGUERO au 06 65 93 95 77

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00



MODIFICATIONS !! RAPPEL

Nombre de joueuses minimum : les femmes comme les hommes !

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

Désormais pour un match de football 11, **le nombre minimum de joueuses pour jouer un match est d'au moins de huit joueuses pour les féminines**, comme les masculins. Depuis la création des règlements en 1970-1971, la règle était différente entre les féminines (neuf) et les masculins (huit). Il y a donc désormais une uniformité.

Article 23- 1 Dans toutes les compétitions régulières de Ligue et District, les points sont comptés comme suit :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

→ Interdiction de reporter une rencontre à une date ultérieure





FEMININES SENIORS D1 A 11

Phase

PHASE 1



Poule

POULE A



RÉSULTATS

AGENDA

CLASSEMENT

CALENDRIER

Semaine du 24 au 30 septembre

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 - 13H00



CHAZAY AZERGUES 2



MUROISE FOOT



FFF



Pour les officiels et les clubs :

- c'est la rubrique championnat qui officialise la rencontre (terrain, jour, horaire, officiels...)

